



La CGT ne signera pas un avenant à la convention collective discriminatoire et totalement insuffisant.

L'inflation ne cesse d'augmenter et chaque salarié de la MSA en subit durement les conséquences au quotidien. Certains ne partiront pas en vacances cet été de ce fait, ou moins loin, moins longtemps...

La CGT ne cesse de le rappeler : la dernière revalorisation du point de septembre 2017 aboutit à une perte de plus de 10 % de pouvoir d'achat en 5 ans !

TOUS les fonctionnaires vont bénéficier d'une augmentation de 3,5 % au 1 juillet 2022.

TOUS les retraités vont bénéficier d'une augmentation de leur pension de 4 % au 1 juillet 2022.

Le **SMIC** a augmenté de 5,9% de novembre 2021 à mai 2022 et il augmentera de nouveau en octobre.

Et en MSA ? Les employeurs ont décidé de proposer une mesure différenciée et discriminatoire avec **une augmentation variable d'un salarié à l'autre**, sur la base de 1,71% de la masse salariale.

Derrière les belles déclarations concernant l'investissement des salariés, après la mise en place des mutualisations, des spécialisations, et de surcroît une crise sanitaire hors normes, la FNEMSA poursuit dans sa logique d'opposition entre salariés.

La grande majorité du personnel ne bénéficiera de quasiment rien, si ce n'est quelques miettes (5 points) très loin du niveau de l'inflation.

Les plus bas coefficients (Niveau2) récemment embauchés ne bénéficieront d'aucune augmentation de salaire réel car l'augmentation de coefficient équivaut à peu près à leur différentiel de salaire actuel pour atteindre le SMIC. Et ils repasseront probablement sous le SMIC au premier octobre.

.../...

L'enveloppe utilisée pour ces mesures hypothèque grandement une éventuelle mesure générale d'augmentation de la valeur du point, comme pour les fonctionnaires ou les retraités.

Après avoir consulté ses syndicats, la CGT a décidé de rejeter la signature de ces mesures insuffisantes et discriminatoires.


Pour la CGT, il n'existe qu'une seule mesure juste : Augmenter la valeur du point, proportionnellement à l'inflation.

Pour la justice sociale, le maintien du pouvoir d'achat, la reconnaissance du travail de tous les salariés

PREPARONS DES MAINTENANT UNE RENTREE DE MOBILISATION !

POUR LES 10 %, MAINTENANT !


POUR L'ARRET DES SUPPRESSIONS DE POSTES, LE DROIT AUX RECRUTEMENTS, LE MAINTIEN ET L'APPLICATION DES ACCORDS LOCAUX !



REJOIGNEZ LA CGT

FNPOS Cgt / se syndiquer

VOUS SYNDIQUER



NOM - PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

EMAIL : PORTABLE :

PROFESSION : ENTREPRISE :

SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Bulletin d'adhésion à renvoyer à la
Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux
 263 Rue de Paris - Case 536 - 93515 Montreuil Cedex
 Email : fede@orgasociaux.cgt.fr - Téléphone : 01 55 82 87 01 - Site : <https://orgasociaux.cgt.fr/>